

### Assemblée Générale 2008

#### Compte rendu du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale des 20 et 21 mai 2008

L'**Assemblée Générale** de l'année scolaire 2007-2008 s'est tenue à Paris, dans les locaux de la CFE-CGC, les 20 et 21 mai 2008, plus tôt donc que d'ordinaire, ce qui a pu en dérouter certains, habitués au mois de juin, mais la date choisie permet de limiter la concurrence avec les conseils et examens.

L'AG a été précédée le mardi matin du **Conseil d'Administration** du 3<sup>ème</sup> trimestre. A l'ordre du jour de ce CA, en premier lieu, comme à l'accoutumée, la préparation de l'AG; ensuite, le point financier, les comptes rendus des activités académiques par les responsables, les premiers éléments de la préparation des élections des personnels enseignants, qui auront lieu au premier trimestre de l'année 2008-2009 et un aperçu sur les décharges (dont le ministère à ce jour n'avait pas encore communiqué le quota exact). Le CA a décidé à l'unanimité de nommer R. Cima membre d'honneur du CNGA pour les services qu'il a rendus et continue à rendre au syndicat, notamment en confectionnant l'UA, comme il avait été fait pour J. Rodot, toujours actif dans son domaine des textes réglementaires et juridiques.

L'**Assemblée Générale** s'est ouverte le mardi après-midi avec les travaux des **commissions**. Cette année, seulement deux projets de motions étaient au programme, imposés par l'actualité, un sur l'**évaluation** des professeurs et un sur les problèmes de **carrière**. Dans le domaine pédagogique, le BN avait décidé de « réactiver » le projet CNGA de bac par matières, qui semble de plus en plus répondre aux besoins actuels.

Le CA avait accepté de modifier l'ordre du jour de l'AG en raison de l'intervention du Président de l'UFCFP annoncée pour le lendemain matin et le **rapport moral** a donc été présenté par les membres du Bureau National dès le mardi après-midi. **1- Les élections** : CAP des personnels de laboratoire en mars. **2- Communication avec les adhérents** : distribution de documents en direction des IUFM, confection et tirage des UA (au nombre de 9, un autre étant prévu avant la fin juin), mise à jour des fiches d'information (consultables sur le site CNGA). **3- Défense des cas individuels** : informations, conseils, suivi des dossiers au niveau national pour les *mutations*, les *promotions* d'échelon des agrégés, les *listes d'aptitude* et *tableaux d'avancement* ; aide, conseils, renseignements et soutien des collègues rencontrant des difficultés... **4- Relations avec le MEN** : *audiences*, au nom du CNGA et du comité de liaison des syndicats CGC de l'enseignement (voir les comptes rendus dans l'UA) ; présence, au titre de la CFE-CGC, aux réunions du *Conseil Supérieur de l'Education* (M.-E. Allainmat, suppléante de M. Weber). **5- Relations extérieures** : contacts avec des *associations* (FADBEN, APCEG), participation à divers *colloques* et rencontre au *Sénat* avec M. Legendre sur le baccalauréat ; *communiqués de presse* (publiés dans l'UA), *site Internet*, qui continue à être visité chaque jour par un nombre appréciable de personnes, participation très active à l'*intersyndicale* de Créteil puis de la Région parisienne sur les bac-Pro. et les suppressions de postes. **6- Relations avec la Confédération et la fédération** : participation aux commissions *Enseignement* et *Université* de la Confédération, participation, au nom des la CFE-CGC, au CA de l'ONISEP, à plusieurs *tables rondes*, sur le stress au travail, le pouvoir d'achat et la gouvernance d'entreprise,

../..

#### Vie du syndicat

- 1 -AG 2008

#### Nos positions

- 2 -Communiqué de presse
- 3 -Evaluation des profs
- 4 -Carrière
- 5 -Bac par matières

#### Elections

**CAPN - CAPA enseignants**

**Donnez-nous  
votre candidature  
le plus tôt possible**

**Toutes les candidatures  
sont utiles pour maintenir  
le pluralisme syndical**

**CNGA  
c'est aussi**

**[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)**

participation à plusieurs réunions préparatoires aux élections prud'homales et, enfin, rencontre avec le Président B. Van Craeynest ; en ce qui concerne la fédération des FP-CGC, présence au *congrès*, au *comité directeur*, participation au travail sur *la fonction publique des métiers*, aux travaux de la CESI, dont fait partie, la fédération au niveau européen, et rencontre avec le Président C. Bonissol ; enfin, il faut signaler la vitalité du *Comité de liaison* et les relations suivies avec le SYNEP, syndicat CGC de l'enseignement privé.

Le **rapport moral** a été adopté à l'unanimité moins 2 voix contre et 28 abstentions. Le vote du rapport moral a été ratifié à l'unanimité par l'AG le lendemain, mercredi 21, validant ainsi le changement de l'ordre du jour.

Le **rapport financier** a été présenté ensuite par la trésorière, F. Poncet. Il a été approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

### Bureau National

On a procédé ensuite à l'élection du **Bureau National**. Les membres sortants se représentaient. Ils ont tous été élus à la majorité qualifiée, avec plus de 75% des voix. Les membres du Bureau national pour l'année 2008-2009 seront donc, par ordre alphabétique :

A.-M. Dorandeu, N. Fromager, R. Fulcrand, P. Jarrige, C. Lamesch, F. Poncet, M. Prioul, M. Savattier et E. Seillier-Hosotte. Le BN procédera par élection à la désignation de ses membres aux différentes fonctions.

Conseil d'administration et Responsables académiques

Les représentants des académies de Créteil, C. Leclercq, et Dijon, M. Le Pillouer, ont été renouvelés dans leur mandat et élus pour trois ans au Conseil d'Administration.

Intervention du Président de l'UFCFP.

Anne-Marie DORANDEU

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### IUFM

Le CNGA

- ne regretterait pas la suppression des IUFM qui n'ont pas fait preuve de leur efficacité : il a toujours considéré que la formation académique des futurs professeurs incombe à l'université ;

- ne serait pas hostile au recrutement des nouveaux professeurs à « bac plus 5 », à condition qu'il n'y ait pas là prétexte à la suppression des concours de recrutement type CAPES et agrégation ;

- s'alarme de l'éventuelle suppression de l'année de stage, laquelle est indispensable à l'apprentissage pratique du métier de professeur. Cette suppression constituerait une régression sans précédent dans la formation des nouveaux professeurs et dans le déroulement de leur carrière, dans la mesure où l'année de stage est actuellement rémunérée et intervient dans l'avancement et le décompte des années de retraite ;

- demande que soient envisagées des modalités de pré-recrutement avec rémunération.

Le 24 juin 2008

### CNGA

**Siège Social et bureaux**  
**63 rue du Rocher - 75008 PARIS**  
**Tél. 01 55 30 13 46**  
**Télécopie 01 55 30 13 48**  
**e-mail : cnga2@wanadoo.fr**

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

*Président*

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly, Châtellerault

\*

*Président-adjoint*

**Elisabeth SEILLIER HOSOTTE**

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

\*

*Vice-Présidents*

**Nathalie FROMAGER**

TZR Paris

**Rime FULCRAND**

Collège E. Delacroix, Paris 16e

**Corinne LAMESCH**

Lycée d'Alembert, Paris 19e

\*

*Secrétaire général*

**Paulette JARRIGE**

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

\*

*Secrétaire général adjoint*

**Anne-Marie DORANDEU**

Paris

\*

*Trésorier*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny

\*

*Présidents d'honneur*

**P. CANONNE, S. CARRAT,  
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,  
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

\*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication

**M. SAVATTIER**

\*

Maquette : Raymond CIMA  
Dépôt légal à parution  
Commission paritaire n° 1010 s  
07540

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes  
parus dans ce bulletin est formellement  
soumise à l'autorisation préalable du  
Bureau National du CNGA*

## Considérant

- que les professeurs doivent prioritairement posséder des connaissances approfondies dans la/les discipline(s) ou spécialité(s) qu'ils enseignent,
- que ces connaissances, attestées au départ par les titres ou diplômes exigés et les concours de recrutement, doivent être régulièrement actualisées et validées dans le cadre d'une formation continuée (expérience et culture personnelles, modules de formation spécifiques),
- que l'Etat – et les « usagers » du service public – sont en droit d'attendre des professeurs rigueur intellectuelle et capacité de « transmettre » aux jeunes générations héritage culturel et connaissances nouvelles, ce qui suppose l'acquisition de pratiques professionnelles efficaces mais aussi une ouverture d'esprit et une aptitude aux relations humaines ;

**Evaluation  
des professeurs :  
pour une définition des  
responsabilités**

## considérant par ailleurs

- 1- que les élèves des lycées et collèges ne sont
  - ni des étudiants ou élèves des Grandes Ecoles, auxquels on peut – dans une certaine mesure – demander une appréciation sur la pertinence des cours qu'ils suivent (et non sur les professeurs !),
  - ni des consommateurs invités à donner leur avis sur les prestations qu'ils ont achetées,
- 2- que la relation maître/élèves (qui est par essence inégalitaire), ne saurait être soumise à l'emprise de groupes de pression (parents d'élèves, mouvements pédagogiques, groupes de collègues...), qui peuvent exprimer des opinions mais ne doivent en aucun cas devenir des « décideurs » ;

## L'AG du CNGA

- 1- rappelle son attachement au principe d'une double évaluation des professeurs, pédagogique et administrative :
  - une **évaluation pédagogique** relevant de l'autorité de l'IGEN (les IPR-IA intervenant dans leur secteur par délégation) et non de quelques collègues promus hâtivement « chargés de mission », qui, souvent, au lieu de soutenir les professeurs qu'ils visitent les déstabilisent, l'IGEN devant être une véritable instance de recours,
  - une **évaluation administrative** portant sur le sérieux et la régularité de l'accomplissement des tâches proprement administratives ou pédagogiques dans leur aspect purement formel (participation aux conseils, bulletins, devoirs donnés aux élèves, tenue des cahiers de textes...), cette évaluation relevant de l'autorité du « chef de service », en l'occurrence le chef d'établissement, qui, formé à la « gestion des ressources humaines », saurait tenir compte des situations personnelles, des aspirations et talents de chacun et résister aux pressions indues ;
- 2- reconnaît néanmoins la nécessité de **revoir les procédures actuelles** d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'inspection, trop peu fréquente, infantilisante, et parfois plus contre-productive qu'utile à l'amélioration des pratiques pédagogiques ;
- 3- demande que soient appliquées – avec les adaptations qui s'imposent – les mesures Fonction publique à l'Education nationale, à savoir
  - **l'entretien annuel de formation lié à l'exercice d'évaluation,**
  - **un entretien de carrière**, à la demande de l'agent, tous les 5 ans,
  - le droit pour chaque agent ayant effectué 15 ans de service à **un bilan de carrière** pour éventuellement formaliser un projet de « **seconde carrière** » ;
- 4- demande qu'on passe d'une évaluation sanction à une **évaluation conseil** et que soit enfin instaurée une gestion des ressources humaines digne de ce nom.

## L'AG du CNGA, enfin

- met en garde contre les mirages d'une évaluation des professeurs d'après leurs « résultats » : résultats des élèves ? (imputables à bien des causes, aisément biaisés par une manipulation des notes pour répondre à des objectifs...), résultats individuels ? ou collectifs au niveau de l'établissement ?
- rappelle à l'Etat ses devoirs
- d'assurer des conditions d'enseignement décentes pour les élèves comme pour les personnels,
- de mener une politique de recrutement rigoureuse et d'organiser un mouvement des personnels enseignants qui, grâce à une information plus complète des intéressés et une remise en cause de certaines pratiques (nominations autoritaires en APV<sup>(1)</sup>, multiplication des services sur plusieurs établissements...), permette d'affecter « le bon professeur » sur « le bon poste », c'est-à-dire sur celui qui convient à sa situation personnelle et ses aspirations ou talents propres, pour le bénéfice de tous.

(1) Affectation à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation.

### L'AG du CNGA constate :

- que la profession enseignante suppose, comme pour la majorité des cadres, une liberté dans l'organisation du travail. Or, depuis des années, cette liberté s'est sensiblement réduite ;
- qu'au fil des années la situation matérielle des enseignants s'est dégradée. Ils doivent faire face à un nombre croissant de réunions et de sujétions : conseils de classe, bien sûr, mais aussi conseils d'enseignement, rencontres parents-professeurs, conseils de discipline, participation de plus en plus lourde aux examens, sans oublier le conseil pédagogique et les réunions non statutaires et, pour les élus, le conseil d'administration. Ce surcroît de travail n'est généralement pas rémunéré alors que le pouvoir d'achat des enseignants se réduit d'année en année ;
- que la loi de 2003 sur les retraites, dont les effets seront prochainement accentués, oblige bon nombre de nos collègues à poursuivre leur mission plusieurs années de plus qu'auparavant. Comment peut-on être « performant » devant une classe difficile de 35 élèves quand on exerce le métier depuis près, voire plus, de 40 ans ? Dans le même temps, le congé de fin d'activité a disparu, la cessation progressive d'activité a perdu de son attractivité tandis que la « seconde carrière » et la mobilité interministérielle restent réservées à une infime minorité ;
- qu'alors que l'allongement de la durée de vie professionnelle amène bon nombre d'enseignants à atteindre avant les 2/3 de leur carrière le sommet de leur grade, les critères de passage à la « hors classe » ou à un corps supérieur semblent de plus en plus inégalitaires voire obscurs ;
- que le nombre de postes mis aux concours évolue d'une année à l'autre de manière anarchique, alors que les données démographiques sont connues plus de dix ans avant l'entrée en 6<sup>ème</sup> d'un enfant et que les départs en retraite peuvent être prévus.

### L'AG du CNGA reconnaît :

- que l'Etat et les collectivités locales ne peuvent pas donner toujours plus de moyens : même si l'avenir de la jeunesse ne doit pas être soumis à la loi du marché, nous savons qu'il s'agit de gérer efficacement les deniers publics encore plus aujourd'hui qu'hier dans le cadre de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) ;
- que le service des enseignants doit résulter, avant tout, de l'intérêt pédagogique des élèves même si, ce qui est normal, la plupart des chefs d'établissement essaient de tenir compte des souhaits personnels des enseignants pour établir les emplois du temps.

### L'AG du CNGA, fidèle à sa doctrine réformiste, propose :

- **une véritable gestion prévisionnelle** pluri-annuelle, mais publiée chaque année, des postes à mettre aux concours chaque année ;
- **une révision des conditions de travail** dans l'établissement ; pourquoi l'Etat ou les Collectivités n'accorderaient-ils pas à leurs cadres éducatifs des conditions de travail décentes comme les entreprises privées le font pour leurs cadres ? Tout le monde y trouverait son compte. Il faut noter, par exemple, que de plus en plus de Collectivités attribuent un ordinateur portable à tous les élèves... serait-ce un gaspillage des fonds publics d'en accorder aussi aux enseignants ?
- **l'avancement « au mérite » plus transparent** et permettant à chacun d'avoir l'espoir d'une perspective de carrière : la transparence est nécessaire pour que chacun comprenne sur quels critères il a ou non été promu. Des inspections plus fréquentes s'imposent pour une évaluation plus approfondie des enseignants. La grille de notation administrative doit être revue afin d'éviter que les professeurs aient une note comprise entre 39 et 40 pendant la moitié de leur carrière ! Afin d'améliorer les perspectives de carrière, on pourrait envisager de créer dans chaque grade de chaque corps un échelon final supplémentaire ;
- **une plus grande facilité d'accès des professeurs** à d'autres services (administration, encadrement éducatif, documentation...) en fin de carrière selon leurs compétences ; l'accès à des postes dans d'autres ministères devrait aussi être développé ; pour certains, cet accès doit pouvoir être facilité plus jeune, il s'agit de la « seconde carrière » ;
- **le mi-temps-transition-retraite**<sup>1</sup> : le départ en retraite de plus en plus tardif, bien difficile quand on doit faire face à des eunes de plus en plus turbulents voire agressifs, doit se réaliser de façon progressive ; le mi-temps-transition-retraite proposé par le CNGA, avant même la création de la CPA, serait encore, dans ce contexte, une solution pour certains ;
- **une rémunération convenable** des heures et travaux supplémentaires : les enseignants sont de plus en plus sollicités par diverses tâches. Ces tâches devraient être prioritairement réservées aux volontaires, et être correctement rémunérées (c'est-à-dire à un taux majoré). Il faut donc revoir ces rémunérations annexes, qui n'ont pas, pour la grande majorité d'entre elles, bénéficié de la récente majoration, et la prise en compte des frais engendrés par ces tâches, déplacement notamment ;
- enfin, bien entendu, une **revalorisation du point indiciaire** au moins égale à l'inflation.

(1) Le mi-temps transition retraite (MTTR) réalise une transition douce avec la cessation complète d'activité en étalant en fin de carrière sur une durée double le travail qu'on aurait accompli à temps plein jusqu'à la retraite pour combiner un demi-service avec un demi-traitement et une demi-retraite, de sorte qu'il y ait exactement compensation à tous égards.

## Second cycle progressivement optionnel couronné par un Baccalauréat par matières

Ou comment concilier enseignement pour tous les talents et qualité, diplôme de fin d'études secondaires et premier grade universitaire fiable

### 1 Propositions préliminaires

- En amont **un collège** qui donne à tous les bases d'une culture générale moderne
- En aval la **définition des « prérequis »** par les filières universitaires et les formations post-bac
- Le rétablissement de **l'autorité de l'équipe pédagogique**, notamment en matière de passage de classe et d'orientation
- Un système de **passerelles** et d'appel par examen.

### Le système actuel, trop longtemps indifférencié, trop longtemps uniforme,

- n'est pas adapté à la diversité des esprits
- est trop lourd pour la majorité des élèves de Seconde.

Il aboutit souvent, tôt ou tard, à l'échec au détriment des plus défavorisés. Le baccalauréat se dévalue de plus en plus et pose par sa lourdeur des problèmes délicats d'organisation.

La Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école d'avril 2005 n'a pas résolu ces problèmes, risque de réduire le collège au « socle commun » et, sous couvert de simplification, jette les bases du « lycée unique » !

Quant à l'examen final, il ne remplit plus sa fonction de premier grade universitaire comme l'indique l'échec massif en 1er cycle universitaire et la tentation d'étendre le contrôle continu ou en cours de formation contribue à sa dévalorisation.

C'est pourquoi le CNGA estime opportun de présenter un projet cohérent de **Second cycle progressivement optionnel**, couronné par un **Baccalauréat par matières** ou unités capitalisables, adaptable à une Formation continue ultérieure.

**Cette proposition est proche de systèmes éducatifs européens qui actuellement semblent plus performants que le système français.**

### 2 Principes d'organisation du cursus au lycée

- Une formation différenciée, et ce, dès la Seconde -et progressivement optionnelle- dans toutes les voies et filières du lycée,
- Une Terminale entièrement optionnelle, le français étant la seule matière obligatoire.

### 2.1 « Seconde »

- Il faudrait établir un large éventail de secondes différenciées, sans exclusion, pour les élèves le désirant et jugés aptes, une seconde à orientation différée ;

- Le nombre de matières étudiées pourrait tourner autour de 8 comme aujourd'hui ;

- Un volant d'heures pour des travaux dirigés en petits groupes serait intégré dans l'emploi du temps de la classe, que l'équipe pédagogique pourrait

répartir en fonction des besoins réels des élèves, à

redéfinir chaque trimestre, et ce dans toutes

les disciplines : cela permettrait de détecter

les aptitudes des élèves et d'aider efficacement

ceux-ci à élaborer progressivement un projet

personnel, tenant compte des réalités : aptitudes du jeune, possibilités d'études, évolution du marché de l'emploi ;

- A l'issue de la seconde générale ou technologique, le jeune pourrait s'orienter vers un cycle court d'études, un CAP, un BEP, un baccalauréat professionnel, un système de formation en alternance...

Un projet CNGA novateur pour le lycée

### 2.2 « Première » et « Terminale »

#### A ce stade-là, le cursus deviendrait progressivement optionnel

- En Première l'élève pourrait abandonner 2 matières, donc n'en garder que 6, ou en changer, ce qui suppose une mise à niveau ;

- En Terminale, il pourrait n'en garder que 4, sans que ces abandons soient obligatoires.

#### Cela implique :

- Qu'un enseignement solide ait été proposé dès le collège dans un nombre suffisamment large de disciplines pour permettre une formation équilibrée et une évaluation fiable des capacités de l'élève, condition indispensable pour qu'il opère des choix judicieux de matières à approfondir et à sélectionner pour le baccalauréat ;

- Que soient offerts, dans toutes les disciplines, deux niveaux d'études : « culture générale » et « culture spécialisée » ;

- Que des heures de méthodologie, de soutien et d'approfondissement soient prévues pour toutes les disciplines (cf. plus haut 2.1).

### 3 Baccalauréat par matières ou unités capitalisables

#### 3.1 Ce système est le seul capable, selon le CNGA, de répondre à la fois

- Aux exigences d'un enseignement de qualité pour tous ;

- Aux demandes de formation des élites dont le pays a besoin ;
- A l'urgence d'éviter la fuite des bons élèves vers d'autres systèmes.

### 3.2 Ce baccalauréat optionnel et passé matière par matière permettrait :

- De définir clairement et équitablement les conditions dans lesquelles le diplôme du baccalauréat donne accès à l'enseignement supérieur ;
- D'ouvrir à la formation continue l'accès aux études supérieures.

### 3.3 L'organisation en serait la suivante :

- Toutes les disciplines enseignées au lycée constituent, en Terminale, des matières optionnelles sanctionnées chacune par une unité spécifique du baccalauréat ;
- Chaque matière peut être présentée soit dans l'orientation « culture générale » soit dans l'orientation « culture spécialisée » ;
- Le candidat choisit librement les matières et l'orientation dans lesquelles il se présente ;
- Seul le français est obligatoire, dans l'une ou l'autre orientation ;
- Chacune des matières présentées est passée indépendamment des autres, c'est-à-dire sans coefficient ni compensation d'une matière par une autre.

**3.4 Pour toute matière** dont le candidat a subi les épreuves avec succès -c'est-à-dire où il a obtenu la moyenne au moins- une attestation, précisant la note et la mention obtenue, lui est remise.

**3.5 Le grade de bachelier** est attribué à tout candidat ayant réussi les épreuves de 4 matières différentes dont au moins une dans l'orientation « culture spécialisée » et, bien entendu, le français.

**3.6 Les candidats non reçus**, mais ayant obtenu la moyenne dans certaines disciplines peuvent conserver leur note dans ces disciplines pour les sessions suivantes.

**3.7 Les universités, les formations post-bac, les écoles supérieures**, etc. déterminent et publient, sous le contrôle du Ministre de l'Education nationale, les matières et les orientations requises au baccalauréat du candidat souhaitant s'engager dans telle ou telle voie de formation : ainsi le baccalauréat résout-il, sans surcharge nouvelle, le problème de la sélection/ orientation à l'entrée des études supérieures.

**3.8 Pour l'entrée dans la vie professionnelle**, il appartient aussi aux branches professionnelles de déterminer les unités et les orientations exigées.

Ainsi le baccalauréat remplirait-il à nouveau correctement sa double fonction d'examen

de fin d'études secondaires et de premier grade de l'enseignement supérieur.

**Le baccalauréat doit rester un examen national, à programmes nationaux, respectant l'anonymat des épreuves écrites ainsi que la souveraineté et l'indépendance des jurys.**

**3.9 Instauration progressive d'un baccalauréat par matières, par comptabilisation parallèle en unités capitalisables** -sans modifier l'organisation actuelle du baccalauréat- demandée à titre transitoire par le CNGA, après expérimentation, dans une ou deux académies ;

- Les candidats ayant échoué une année au baccalauréat pourraient conserver l'année suivante la note obtenue dans toute matière où elle aurait été supérieure ou égale à la moyenne.

- Les élèves ayant opté pour la conservation de ces notes pourraient être dispensés des cours dans les disciplines correspondantes et être autorisés à ne suivre que ceux des autres disciplines, ce qui contribuerait à réduire sensiblement les effectifs de Terminale.

### 3.10 Conclusion :

Le « Bac par matières » permettra de :

- Réconcilier un bon nombre d'élèves avec les études
- Réduire les attitudes de refus scolaire
- Favoriser les choix positifs des élèves pour élaborer leur projet personnel
- Constituer des classes plus motivées
- Assurer un niveau fiable de connaissances des bacheliers dans les domaines choisis
- Faciliter **la reprise d'études dans le cadre de la formation continuée tout au long de la vie.**

**URGENT**

Elections  
CAPN - CAPA  
enseignants

Donnez-nous votre candidature le plus tôt possible.

Toutes les candidatures sont utiles pour maintenir le pluralisme syndical

# Cotisation annuelle 2008-2009

## INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous .....	92,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309 .....	98,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354 .....	110,50 €
De l'indice 355 à l'indice 405 .....	122,50 €
De l'indice 406 à l'indice 458 .....	135800 €
De l'indice 459 à l'indice 501 .....	151,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554 .....	161,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601 .....	173,00 €
De l'indice 602 à l'indice 658 .....	187,00 €
De l'indice 659 à l'indice 703 .....	199,50 €
De l'indice 704 à l'indice 751 .....	211,50 €
Indice 752 et plus .....	221,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* .....	95,00 €
Agrégés et Bi-admissibles .....	110,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)* .....	95,00 €
EL.Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année* .....	85,00 €
Assistant d'éducation .....	85,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire) .....	54,00 €

\* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

## RETRAITÉS

### Retraite brute (ou *Principal*)

#### et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 € .....	70,50 €
De 900 à 1100 € .....	83,00 €
De 1100 à 1300 € .....	92,00 €
De 1300 à 1500 € .....	101,00 €
De 1500 à 1750 € .....	104,00 €
De 1750 à 2000 € .....	110,50 €
De 2000 à 2200 € .....	119,50 €
Au dessus de 2200 € .....	132,00 €

**La déduction fiscale est de 66%**  
**La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)**

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **62,00 €**. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste  $\geq$  **75,00 €** pour les actifs et **60,00 €** pour les retraités.

### Temps partiel :

Pour un service  $\leq$  ou  $=$  à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 75,00 €*).

Pour un service  $>$  75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.



## ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie .....

M., Mme, Mlle ..... Prénom ..... Tél.....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Etablissement scolaire .....

Fonction ..... Corps.....

Discipline .....

Echelon ..... Indice ..... depuis le .....

e-mail :

- **\*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- \*demande le prélèvement automatique de sa cotisation en **une seule fois\*** ou en **3 fois\***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- \*M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- \*Demande une documentation avant décision

\* (rayer les mentions inutiles)

A... le...

Signature

Montant de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga2@wanadoo.fr

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

## Elections CAPN - CAPA enseignants

**Donnez-nous votre candidature  
le plus tôt possible**

**Pensez à régler  
votre cotisation  
2008-2009**

*Réduction d'impôt  
66% du montant de la cotisation*

### Liste des Responsables et contacts Académiques

<b>AIX - MARSEILLE</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
<b>ANTILLES - GUYANE</b>	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Mome Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>BESANÇON</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
<b>BORDEAUX</b>	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
<b>CAEN</b>	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
<b>CLERMONT</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
<b>CRETEIL</b>	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
<b>DIJON</b>	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
<b>GRENOBLE</b>	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Mail brigitte.putoud@wanadoo.fr
<b>LILLE</b>	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
<b>LIMOGES</b>	M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr
<b>LYON</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
<b>MONTPELLIER</b>	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
<b>NANCY-METZ</b>	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
<b>NANTES</b>	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28 Courriel : lafee.marine@wanadoo.fr
<b>NICE</b>	M. VALTRIANI L'Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr
<b>ORLEANS-TOURS</b>	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr
<b>PARIS</b>	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
<b>POITIERS</b>	M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
<b>REIMS</b>	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
<b>RENNES</b>	M. CORNO - FP-CGC. UR-CGC 18 rue de Chicogné 35000 RENNES
<b>STRASBOURG</b>	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
<b>TOULOUSE</b>	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
<b>VERSAILLES</b>	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cyjarrig@club-internet.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr